

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI LEMAÎTRE

## Statistique des bibliothèques

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 75 (1934), p. 315-326

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1934\\_\\_75\\_315\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1934__75_315_0)

© Société de statistique de Paris, 1934, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## II

# STATISTIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

---

Je suis d'autant plus heureux de pouvoir vous entretenir aujourd'hui de la statistique des bibliothèques, que c'est moi qui ai publié pour la première fois, en 1930, une statistique des bibliothèques françaises, limitée, il est vrai, aux bibliothèques municipales, dans la *Revue des Bibliothèques*. Sur ma demande, l'année précédente, mon ami Hirschauer, avait publié dans la même Revue (1929, p. 87) un tableau des traitements

des bibliothécaires municipaux, tableau que M. Coyecque a reproduit dans son *Code des bibliothèques d'étude*, t. II, p. 327.

Qu'on ait attendu jusqu'à cette date pour avoir une statistique des bibliothèques ne doit pas vous surprendre, car vous savez mieux que quiconque, combien le public et les fonctionnaires sont réfractaires à la confection des statistiques. Le public tout d'abord ne comprend pas leur utilité; il n'y voit que des dénombrements sans intérêt, des files de chiffres où il ne reconnaît pas grand'chose, car, comme tout ce qui demande à être lu avec réflexion, la lecture des statistiques demande une certaine attention et chacun évite la peine. Si on prend cette peine pour le public et qu'on tire, des chiffres, les conclusions qui en découlent, qu'on montre ainsi que les chiffres présentent un intérêt, alors ce sont les chiffres que l'on discute. Comment ont-ils été établis? Sont-ils bien sincères?

Et le malheur est qu'il ne le sont pas tous. Témoin le trait suivant qui m'a été conté par un inspecteur des bibliothèques. Il interrogeait un employé de bibliothèque sur les chiffres de consultation qu'il avait donnés et lui demandait comment il pouvait les établir, alors que les lecteurs ne faisaient pas de bulletins de demande qu'on aurait pu compter. « C'est bien simple, lui fut-il répondu; la première fois que ce chiffre m'a été demandé, j'ai fait le calcul suivant : je communique environ dix volumes par jour, en 250 jours d'ouverture, cela fait 2.500; pour paraître plus précis, j'ai mis 2.467; depuis lors, chaque année, je marque une augmentation discrète. » Voilà un homme sincère.

Les fonctionnaires, en général, sont hostiles aux statistiques, parce que leur travail n'est pas organisé pour noter facilement les chiffres utiles, et que, par suite, la réponse aux questionnaires qui leur sont envoyés, exige des recherches, demande du temps, bref leur inflige une tâche supplémentaire et non rémunérée.

Pour ce qui est des bibliothèques, un autre argument vient s'ajouter à celui-là, qui est le propre des pays d'ancienne culture. Les bibliothèques en France, comme en Italie et en Espagne, comportent un nombre beaucoup plus considérable de livres anciens que de livres modernes. Beaucoup de ces livres anciens ont perdu tout intérêt pratique et ne sont plus consultés qu'à de très rares intervalles par quelque chercheur érudit, quand ils le sont encore. Si bien que 90 % au moins du stock constitue un poids mort, un ramassis de cadavres, qui ne présentent plus d'attrait que pour l'archéologue. Il n'y a guère qu'un dixième, et souvent moins, des ouvrages qui est communiqué de façon courante.

Il en résulte que si l'on présente d'un côté le chiffre global du stock — et il n'est guère possible d'en extraire le chiffre des livres qui ne sont jamais consultés — si l'on présente d'un côté ce chiffre et de l'autre celui des consultations, la disproportion est telle que le bibliothécaire semble mal s'acquitter de sa tâche, semble mal tirer parti du fonds qui lui est confié.

C'est peut-être là une des causes de l'hostilité des bibliothécaires à l'encontre des statistiques — cause d'origine beaucoup plus subconsciente, j'en suis sûr, que réfléchie.

Une autre cause, et celle-là je l'ai entendu professer bien des fois, tient à leur formation littéraire. Il leur répugne de voir mesurer, par des chiffres, des valeurs qui, à leur idée, ne peuvent se mesurer à la même aune. Tel livre a une valeur énorme en raison de sa rareté, tel autre présente un mérite littéraire ou artistique hors pair. Il est injuste de leur attribuer le même coefficient qu'à tel autre qui ne vaut rien. Ce raisonnement d'ailleurs ramène à ce que je disais tantôt de la masse des livres inutilisables qui accablent les rayons de nos bibliothèques.

Mais si nos bibliothécaires, au lieu d'être des érudits et des lettrés, n'étaient que des administrateurs — et malheureusement beaucoup d'entre eux ne le sont pas assez — ils verraient les choses sous un tout autre angle.

Que doit voir d'abord un administrateur dans une bibliothèque?

- A. Le stock qu'il a à gérer.
- B. Son accroissement.

C. L'utilisation de ce stock.

D. Le budget qui lui est alloué pour parer à ses dépenses.

E. Le personnel qu'il a pour l'aider dans la gestion.

A. — *Stock.*

Si nous prenons le stock, son chiffre — s'il ne présente guère d'intérêt pour la valeur du fonds — aussi bien matérielle qu'intellectuelle — indique immédiatement la taille des locaux qu'il nécessite. 600.000 volumes présentent un tout autre problème de magasinage, d'entretien, nécessitent d'autres moyens de communication entre les salles que 50.000. Mais encore faut-il s'entendre sur ce qu'on appelle volumes. A la Bibliothèque nationale, on appelle volume tout ouvrage qui a plus de 48 pages, en Suisse tout ouvrage qui a plus de 100 pages. Pour éviter d'avoir à compter d'un côté les brochures et de l'autre les volumes, comme il est fait dans les statistiques suisses, les Allemands comptent dix brochures pour un volume.

Mais il y a une autre manière d'évaluer les stocks, c'est de prendre non plus le volume, qui est d'épaisseur variable comme unité, mais le mètre courant de rayon. Comme maintenant tous les rayons des bibliothèques sont standardisés à la longueur d'un mètre, il est vite fait de compter combien de kilomètres, d'hectomètres ou de décimètres de développement offre le rayonnement d'un établissement et de calculer quelle surface est garnie de livres. Le chiffre des mètres permet d'ailleurs d'évaluer grosso modo le nombre des volumes, quand on sait qu'un mètre de rayon tient environ 35 volumes.

B. — *Accroissement.*

L'entretien du stock — en plus des soins de conservation — qui n'intéressent pas le statisticien, comprend l'accroissement des collections. Cet accroissement peut se faire par diverses voies :

1° Par l'achat;

2° Par les dons;

3° Par le Dépôt légal (en principe, les Bibliothèques nationales seules profitent du dépôt, de sorte que la colonne de chiffres du dépôt peut être supprimée pour toutes les autres bibliothèques);

4° Par les échanges. En principe, en France, les bibliothèques peuvent être autorisées à échanger leurs doubles, mais, en raison des difficultés administratives, elles le font sur une si petite échelle que le chiffre ne peut pas entrer en ligne de compte. Par contre, dans d'autres pays, les échanges sont organisés et se font régulièrement et en nombre important. Ainsi, en Allemagne, la *Notgemeinschaft* de Berlin publie régulièrement des listes de livres qui peuvent être échangés et obtient ainsi des résultats très satisfaisants. A Londres, la *National Central Library* s'interpose comme *clearing office* entre les bibliothèques et avec succès; mais certaines bibliothèques envoient aussi régulièrement à d'autres établissements les listes des ouvrages qu'elles ont reçus en double exemplaire. Je puis citer comme exemple la *London School of Economics Library*, qui est d'ailleurs un modèle;

5° Enfin, les dépôts. Je ne trouve ce poste que dans la statistique suisse. Des Sociétés, tout en se réservant la propriété de leur collection, la mettent en dépôt dans la bibliothèque publique. Elles y gagnent de n'avoir pas à louer de local pour la loger et de faire profiter la communauté des livres qui leur sont donnés.

S'il est utile de savoir l'origine des accroissements, il est utile également de se rendre compte du genre des livres entrés, des sujets qu'ils traitent. En Allemagne, les chiffres sont répartis en treize colonnes.

1. Généralités.

2. Théologie.

3. Droit.

4. Économie politique.

5. Médecine.

6. Sciences naturelles et mathématiques.
7. Technique.
8. Histoire.
9. Langues et littérature.
10. Philosophie et pédagogie.
11. Art.
12. Écrits académiques.
13. Imprimés du xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle.

Les manuscrits et les cartes forment deux autres colonnes.

Mais une pareille comptabilité n'est possible que pour des bibliothèques usant d'une classification méthodique et encore faudrait-il, pour qu'elles fournissent des données comparables, qu'elles eussent toutes adopté la même classification.

### C. — Consultation et prêt.

Si nous passons à l'utilisation du stock, nous nous trouvons en face de deux comptabilités à tenir, celle de la communication sur place et celle du prêt au dehors, et dans l'une et l'autre, il faut considérer d'une part les livres et d'autre part les lecteurs et emprunteurs. Pour la communication sur place — nulle part on ne compte la consultation des livres usuels placés dans les salles à la disposition du public — il est aisé de compter par les bulletins de demande le nombre des livres communiqués.

Cela donne une idée très nette de l'activité de la salle de lecture. Voici un graphique publié par Paul Ladevig dans sa *Politik der Bücherei*. On y voit que, dès les beaux jours, les lecteurs sont moins nombreux; on y voit également qu'au milieu de l'hiver, il y a un temps d'arrêt au moment des fêtes de Noël. Le bibliothécaire voit par là qu'il peut pendant les périodes d'accalmie de l'été procéder à de gros travaux de catalogage, aux récolements, mises en ordre, nettoyages et qu'à Noël il peut donner quelque congé par roulement à son personnel, sans que le service public ait à en souffrir.

Dans les bibliothèques qui ont une classification méthodique, comme la classification décimale, une autre comptabilité peut être tenue, celle des livres communiqués, par sujets. Cela ne demande pas beaucoup de temps, quelques minutes par jour quand on a des cadres imprimés tout prêts pour cela — et le service que rendent ces chiffres est inappréciable. Ils permettent de tâter le pouls du public, de se rendre compte du genre de livres qu'il aime à lire et d'aiguiller dans ce sens les acquisitions; ils permettent également de se rendre compte des déficiences de la bibliothèque, car si le public ne lit pas de livres sur un sujet donné, cela ne veut pas toujours dire que le public ne s'intéresse pas à ce sujet, cela veut souvent dire que la bibliothèque ne contient pas d'ouvrage qui l'intéresse sur ce sujet. Le fait suivant vous édifiera à ce sujet.

En consultant les statistiques qu'il dresse périodiquement dans sa bibliothèque de Croydon, près de Londres, M. Berwick Sayers constata que les chiffres de consultation des ouvrages sur la photographie allaient toujours en baissant. Le nombre des amateurs de photographie n'ayant pas diminué, qu'il ait su, il en inféra que ses livres n'avaient plus l'agrément des lecteurs. Il revisa sévèrement le stock, jeta par-dessus bord les ouvrages trop anciens — en Angleterre on ne fait pas de reliques des ouvrages périmés — et acheta tout un lot de livres nouveaux bien choisis. Immédiatement le chiffre de la consultation monta. S'il fut par la suite, comme de juste, sujet à la crise saisonnière, cependant la première année le point le plus bas fut encore à 30 volumes tandis que le plus haut de l'année précédente avait été à 36. La statistique lui avait permis de juger juste.

Passons maintenant aux lecteurs. Il est très important, pour une bonne administration, de savoir combien il entre par jour de lecteurs dans les salles de lecture, et cela est facile dans les bibliothèques qui distribuent une carte à chaque personne qui entre; mais il est utile aussi de savoir combien de personnes différentes représentent ces entrées journalières. Certains lecteurs ne viennent qu'à espaces irréguliers, d'autres viennent matin, après-midi et soir. La délivrance d'une carte annuelle à chaque lecteur facilite ce pointage. C'est en même temps une bonne mesure de surveillance. Mais

le plus important est qu'elle fait connaître la profession des lecteurs, ce qui fournit les éléments d'une statistique des lecteurs par profession, dont je puis citer comme exemple celle qu'a faite le bibliothécaire de Tours, M. Georges Collon; cette statistique facilite les achats en faisant connaître les genres d'ouvrages techniques qu'il est bon de se procurer.

Les Allemands, qui sont gens méthodiques, ne font pas seulement des statistiques des livres consultés et des lecteurs, ils en font aussi du nombre des bulletins de demande, faisant le décompte :

Des bulletins lancés;

De ceux pour lesquels on a fourni les volumes;

De ceux à qui on a répondu :

1<sup>o</sup> Prêtés;

2<sup>o</sup> Non communicables (par exemple : à la reliure);

3<sup>o</sup> Manquent à la bibliothèque.

Cette statistique n'a d'autre but que de répondre aux critiques du public qui se plaint de ne pouvoir jamais obtenir les livres qu'il demande. En fait, dans les bibliothèques allemandes il reçoit en moyenne 10 % des livres demandés, 20 % sont prêtés, 2 % non communicables, et le reste n'a jamais figuré sur les rayons.

Mais pareille statistique n'est guère utile; d'ailleurs, si chaque bibliothèque avait un catalogue complet à la disposition du public, celui-ci ne demanderait pas des ouvrages que la bibliothèque ne possède pas.

Le prêt en France est inorganisé. Il n'existe qu'à l'état sporadique; seules les bibliothèques universitaires ont un service régulier de prêt. On a bien créé un bureau central de prêt à la Bibliothèque nationale, mais il n'existe que nominalement, manquant de fonctionnaires, d'une part, manquant encore plus d'information pour savoir d'où faire venir les livres qui lui sont demandés. En 1930, la Bibliothèque nationale a prêté tant en France qu'à l'étranger 73 mss. et 107 vol.; elle a emprunté 184 mss. et 24 vol. Elle a servi d'intermédiaire pour 76 mss. et 266 vol. entre les bibliothèques françaises et 57 mss. et 40 vol. envoyés par celles-ci à l'étranger et 12 mss. et 12 vol. envoyés de l'étranger à celles-ci. Durant la même année la *Staatsbibliothek* de Berlin prêtait à l'étranger 74.178 vol. et 757 mss. et empruntait de l'étranger 4.549 vol. et 978 mss., elle prêtait en ville à 14.516 emprunteurs 473.912 vol.

Si, à l'étranger, nous passons des bibliothèques d'étude aux bibliothèques pour le grand public, nous nous trouvons devant des chiffres encore bien plus élevés. La ville de Chicago, qui maintenant avec ses 3.375.000 habitants est la ville la plus importante des États-Unis, a effectué en 1933 13.100.00 prêts; Los Angeles, qui a 1.238.000 habitants a effectué 15.498.000 prêts et Cleveland-O. qui n'a que 900.000 habitants, 9.898.000 prêts, soit près de 30 vol. par emprunteur et 10 par tête d'habitant. Et sans aller si loin, si nous traversons seulement la Manche, la bibliothèque du Comté de Kent à Maidstone, qui dessert les populations rurales de cette coquette région de pâturages et de houblonnières, a pratiqué, durant l'exercice 1933-1934, avec un fonds de 193.000 vol., 2.198.000 prêts.

Le prêt donne lieu à tout un jeu de statistiques des plus compliquées; pour le prêt en ville, il y a lieu de dénombrer les emprunteurs, les livres et les mss. prêtés. Pour les autres bibliothèques qui sont en dehors de la ville, à qui l'on prête et de qui on emprunte, il y a deux tableaux à faire : l'un pour les bibliothèques du pays, l'autre pour les bibliothèques de l'étranger comportant chacun deux divisions, l'une pour les livres prêtés, portant le nombre des emprunteurs, bibliothèques ou personnes privées et le nombre des volumes et mss. prêtés, l'autre pour les livres empruntés indiquant le nombre des bibliothèques prêteuses et le nombre des volumes et des mss. empruntés.

L'Association des bibliothécaires suisses ajoute à ces nombreux tableaux, une statistique des demandes de livres venues du dehors, et une autre des colis de livres envoyés et reçus, afin de présenter le total de l'activité du service de prêt.

D. — *Budget.*

Le budget des bibliothèques se divise en trois parties : traitement du personnel, achat de livres et reliure, entretien du matériel, éclairage et chauffage. Cette troisième partie peut être avantageusement omise dans les statistiques, car les chiffres sont difficilement comparables, l'État ou les villes prenant, dans bien des cas, à leur charge telle ou telle de ces dépenses.

En France, comme dans tous les pays, sauf l'Angleterre, les bibliothécaires sont peu payés, mais en France, les crédits attribués aux achats de livres sont plus bas que dans tous les autres pays de l'Europe, l'Italie et l'Espagne exceptées. La Bibliothèque nationale n'a pour ses achats qu'environ 200.000 francs et cela depuis peu de temps ; alors que chacune des dix Universités allemandes en a autant pour sa bibliothèque et que la *Staatsbibliothek* de Berlin a 1.800.000 francs. On a beaucoup de mal à faire comprendre aux pouvoirs publics en France que les crédits sont insuffisants et qu'ils n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie. Vers 1926, le bibliothécaire d'une grande ville maritime allait trouver son maire et lui faisait l'exposé suivant : « En 1884, votre municipalité allouait la même somme annuelle de 15.000 francs, tant pour les achats de livres que pour l'entretien des urinoirs. En 1926, ce dernier poste est passé à 150.000 francs et les livres n'ont toujours que 15.000 francs. — Mais, répondit le maire, on a dû augmenter le nombre des urinoirs, avec l'accroissement de la population. — Ne devait-on pas augmenter le nombre des livres ? lui fut-il réparti. » La moralité fut que les livres obtinrent 60.000 francs ! Malheureusement, il est peu de localités où le bibliothécaire sache trouver des arguments aussi efficaces.

Les traitements des bibliothécaires, à part le tableau dressé par Hirschauer et dont j'ai dit un mot tantôt, n'ont guère fait l'objet de statistiques ; toutefois je dois signaler que l'*American Library Association* publie chaque année, dans son Bulletin, des tableaux des salaires, très bien faits et très complets, mais elle le fait surtout dans un but syndical, pour obtenir des augmentations.

Par contre, en Allemagne, les traitements ne figurent pas dans les statistiques officielles.

Les crédits pour les livres sont divisés en achat et en reliure, les sommes affectées à la reliure allant du tiers au sixième des crédits d'achats. Dans le budget, il y a lieu de distinguer :

Les abonnements aux périodiques, dont on peut prévoir la somme d'avance ;

Les achats de livres. En Suisse et en Allemagne on distingue les sommes destinées aux livres nouveaux et celles allouées aux livres anciens.

Les souscriptions aux ouvrages à suite. Chez nous, les suites sont souvent confondues avec les périodiques, les bibliothèques universitaires les classant dans une même série.

Les Allemands complètent ces divers tableaux par un décompte des dépenses par genres de livres, genres qui correspondent à ceux qui figurent dans leur comptabilité des livres communiqués aux lecteurs.

E. — *Personnel.*

Jusqu'à présent, le personnel a été presque toujours omis dans les statistiques.

On sait généralement que dans les grandes bibliothèques françaises, il y a un nombre élevé de bibliothécaires, et une quantité insuffisante d'employés subalternes, que dans les pays anglo-saxons c'est le contraire et que, dans les pays de l'Europe centrale, le personnel est plus abondant que dans l'Europe occidentale ; ce dernier fait tient à ce que dans la plupart de ces régions, les ouvrages ne portent pas de cote de placement et que, par suite, seuls les bibliothécaires savent où ils se trouvent sur les rayons. Il y aurait cependant intérêt à faire connaître la proportion du personnel supérieur, du personnel moyen et du petit personnel.

Toutefois, bien des chiffres pourraient à mon avis être retirés des tableaux annuels,

parce qu'ils les surchargent inutilement. Je veux parler des chiffres représentant des éléments relativement statiques :

Le chiffre des stocks par exemple,

Sa composition,

La nature et le nombre des catalogues qui en facilitent l'accès.

La durée des heures d'ouverture et leur nombre total dans l'année,

La composition du personnel.

Tout cela ne change pas chaque année; par suite il y aurait avantage à les faire figurer — comme le font les Allemands — dans un annuaire et à ne présenter dans les tableaux que les chiffres qui se modifient d'année en année.

La statistique des bibliothèques municipales que j'ai publiée est loin de donner tant de détails. J'ai dû me borner à faire connaître les chiffres que j'ai pu obtenir; ces chiffres m'ont été fournis par le ministère de l'Éducation nationale. Chaque année, les inspecteurs généraux des bibliothèques envoient aux bibliothécaires un questionnaire qu'ils ont à remplir. Ce sont ces questionnaires dont j'ai pu avoir la communication.

J'y ai trouvé les indications suivantes :

Stock : nombre des imprimés et des manuscrits;

Consultation sur place et prêts au dehors;

Budget du personnel et du matériel, des achats de livres et de périodiques, de la reliure.

J'y ai ajouté, à titre comparatif, le nombre des habitants de chaque ville et le pourcentage que représente le budget de la bibliothèque par tête d'habitant.

Ce dernier chiffre a déjà rendu de grands services aux inspecteurs généraux des bibliothèques, il leur a permis en de nombreux cas d'obtenir des augmentations sensibles des crédits d'achat.

Marseille ne dépense que 0,05 par tête d'habitant, pour ses achats;

Lyon, 0,08;

Bordeaux, 0,05.

Alors que les Belges, depuis la loi Destrée sur la lecture publique, votée en 1924, paient rien que pour l'achat des livres 2 fr. 50 d'impôt municipal par personne, somme qui est doublée par le ministère des Finances, ce qui fait en tout 3 fr. 54 français.

Si nous avons une statistique plus complète, il serait plus aisé de comparer nos chiffres avec ceux de l'étranger.

L'Institut international de coopération intellectuelle s'était rendu compte de l'intérêt qu'il y aurait à unifier les statistiques des différents pays, afin de permettre d'en mieux tirer des conclusions et sur sa demande M. Lucien March a dressé, pour le Congrès du Caire, en 1928, toute une série de tableaux de la statistique intellectuelle (*Rapport au nom de la Commission mixte de la Statistique intellectuelle*. Le Caire, Impr. nationale, 1928, in-8°, 85 p.).

Les tableaux concernant les bibliothèques sont au nombre de quatre (p. 74-78); je ne parlerai pas des deux derniers qui concernent les bibliothèques populaires et le budget des bibliothèques.

Dans les deux premiers, la première colonne doit contenir les noms des circonscriptions territoriales et la seconde le nombre des bibliothèques situées dans ces circonscriptions. Il eût été de beaucoup préférable d'inscrire dans la première le nom de la ville et dans la seconde les noms des bibliothèques. On ne peut pas mêler les chiffres de bibliothèques d'ordres différents, sans faire perdre tout intérêt à une statistique.

Les différents postes de ces deux tableaux auraient gagné à être groupés d'autre façon. Ainsi, à la droite du premier, on trouve quatre colonnes réservées à la nature des catalogues et, à la fin du second, des colonnes sont destinées aux catalogues collectifs, aux bureaux d'orientation, aux organisations pour la reproduction des documents, toutes mentions qui gagneraient à être groupées.

Il eût fallu séparer ces énormes tableaux en plusieurs morceaux :

- 1<sup>o</sup> Stocks;
- 2<sup>o</sup> Acquisitions;
- 3<sup>o</sup> Catalogues;
- 4<sup>o</sup> Personnel;
- 5<sup>o</sup> Consultation sur place;
- 6<sup>o</sup> Prêt.

Et comme je l'ai déjà dit, les chapitres Personnel et Catalogue eussent pu être omis.

L'emploi fautif de certains mots montre que les bibliothécaires auprès desquels M. March s'est documenté, étaient peu experts en leur métier. Ainsi, nous voyons la tête de chapitre Acquisitions couvrir les sous-chapitres Achats, Dons, Dépôts, Échanges. Il eût fallu employer au lieu d'*acquisition*, le mot *accession*. De même nous voyons mentionner sous l'en-tête *Catalogue*, *Classification par auteurs et par nature*; le mot *classification* qui implique une distribution méthodique ne peut s'appliquer, en aucune façon, à un classement alphabétique par auteur. Il faudrait lire à la place du mot *classification*, *classement* (sous entendu, alphabétique) *par auteurs et par nature* et ajouter *et classement méthodique selon une classification décimale ou autre*.

Le Comité international des Bibliothèques, réuni à Stockholm en 1930 (*Actes du Comité international*, 1930, p. 19) jugea à propos de reprendre ce cadre et chargea M. Leyh, directeur de la Bibliothèque universitaire de Tübingen, d'établir un projet. Ce projet qui a été dressé d'accord entre M. Leyh et moi-même, a été présenté à la 5<sup>e</sup> session du Comité à Berne en 1932 (*Actes du Comité*, 1932, p. 57-64) et discuté à nouveau à Chicago et à Avignon, en 1933 (*Actes du Comité*, 1933, p. 24, 55-59, 135-154); il a maintenant sa forme définitive. Il s'inspire en partie de la statistique allemande, mais il est beaucoup moins compliqué.

Il comporte les tableaux suivants :

A<sup>1</sup> Stock, mesuré en mètres de rayons :

Mss. Incunables. Imprimés.

A<sup>2</sup> Stock en volumes :

Mss. Incunables. Imprimés. Brochures. Cartes. Estampes. Autographes.

B<sup>1</sup> Accessions (en mètres de rayon) :

Mss. Incunables. Imprimés.

B<sup>2</sup> Accessions (par unités bibliographiques) :

Achat. Échange. Dépôt légal. Dons.

B<sup>3</sup> Accessions (en volumes) :

Mss. Incunables. Imprimés. Brochures. Cartes. Estampes. Autographes.

C<sup>1</sup> Consultation sur place :

Nombre des heures d'ouverture, des cartes d'entrée, des lecteurs entrés, des vol. et des mss. communiqués.

C<sup>2</sup> Prêt en ville :

Nombre des emprunteurs, des livres prêtés.

C<sup>3</sup> Prêt hors la ville, dans le pays.

La première partie de ce tableau comporte les livres prêtés au dehors et comprend les nombres des emprunteurs (2 colonnes : instituts et personnes) et des vol. et mss. prêtés.

La seconde concerne les livres empruntés au dehors et contient les nombres des bibliothèques prêteuses, des vol. et des mss. empruntés.

C<sup>4</sup> Même disposition pour les livres prêtés à l'étranger.

D Budget total pour achat et reliure.

Mss. :

Livres 1<sup>o</sup> du pays et 2<sup>o</sup> étrangers;

Périodiques du pays et étrangers;

Reliure;

Total;

Dépenses faites avec des ressources extraordinaires.

**E. Personnel :**

Nombre d'universitaires et professionnels diplômés;  
Personnel moyen et aides;  
Personnel subalterne;  
Total des traitements.

Ce projet a profité des observations et des critiques de nombreux professionnels; il est clair et simple. Aussi serait-il à souhaiter qu'il fût appliqué dans notre pays et le seul moyen de le faire appliquer serait de demander au ministère de l'Éducation nationale d'envoyer tous les ans un questionnaire, conçu sur ce modèle, à toutes les bibliothèques de France. Comme ce ministère envoie déjà, depuis des années, un questionnaire analogue, quoique moins complet (celui qui m'a servi à dresser ma statistique) il ne sera pas difficile d'obtenir de lui qu'il complète ses formules.

Je vous demanderais donc — et ceci sera ma conclusion — que vous voulussiez bien adresser au ministre le vœu suivant :

**VŒU**

« Pour permettre de comparer la statistique des Bibliothèques françaises avec celle des bibliothèques étrangères, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale voudra bien demander aux Bibliothèques qui sont sous son autorité, de lui fournir leurs chiffres conformément aux tableaux dressés par le Comité international des Bibliothèques (*Actes du Comité international*, 6<sup>e</sup> session, 1933, p. 138-159). Pour permettre d'établir ce travail, il suffira que le questionnaire, envoyé annuellement aux bibliothèques par le ministère, soit mis en accord avec les suggestions du Comité international des Bibliothèques. »

**Henri LEMAITRE.**

**DISCUSSION**

M. le Président remercie et félicite le Conférencier dont le remarquable exposé sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, en France et à l'étranger, a si vivement intéressé tous les auditeurs. Puis il déclare la discussion ouverte.

M. PERNOT désire savoir si les sommes dont disposent les bibliothèques en France et à l'étranger sont uniquement destinées à l'achat d'ouvrages, ou si elles doivent en outre servir à couvrir les frais d'organisation et de gestion de ces établissements.

De plus, M. PERNOT précise que dans les résultats statistiques qui indiquent, par exemple, qu'à Marseille il est dépensé une moyenne de 3 centimes par an et par personne pour la bibliothèque alors qu'à Bruxelles cette dépense s'élève à 5 francs belges, il n'est sans doute pas fait état des bibliothèques publiques, non municipales, appartenant à des Groupements sociaux ou confessionnels, ni des bibliothèques militaires.

M. PERNOT fait remarquer que si le Français fréquente relativement peu les bibliothèques publiques ce n'est pas forcément l'indice qu'il lit moins que les étrangers : en effet, il a souvent une bibliothèque personnelle.

En conclusion, M. PERNOT estime que les éditeurs et libraires peuvent fournir des indications utiles pour comparer le goût de la lecture dans les différents pays, indications qui devront être ajoutées à celles que donne la statistique des bibliothèques.

M. LEMAITRE répond que les bibliothèques ont des crédits spéciaux pour leurs achats et pour leur entretien. Les statistiques qu'il a données se réfèrent aux bibliothèques publiques et non aux bibliothèques privées et que, par conséquent, s'il est dit que la Ville de Marseille a fait une dépense de 3 centimes par an et par tête d'habi-

tant pour acheter des livres à sa bibliothèque, il n'est nullement question dans ce chiffre des achats de livres que font les particuliers aux libraires pour leur usage personnel, non plus que lorsqu'il est parlé de la subvention de 5 francs par tête d'habitant qui est accordée pour les achats de livres des bibliothèques publiques, en Belgique, en conformité avec la loi Destrée.

Le Français a peu recours à la bibliothèque publique, parce qu'elle est insuffisamment approvisionnée en livres nouveaux; il pare comme il peut à cette déficience par des achats personnels, mais le marché du livre en France est beaucoup moins actif qu'en Allemagne ou en Angleterre. Une preuve en est que, dans le premier de ces pays, des encyclopédies comme le *Meyers' Lexicon* et le *Brockhaus* arrivent à se rééditer assez fréquemment, de même qu'en Angleterre la *British Encyclopedia*, tandis qu'en France la *Grande Encyclopédie* a été scandaleusement écourtée à partir de la lettre L, faute de souscripteurs, et que, pour publier une nouvelle *Encyclopédie* il a fallu recourir à l'aide de l'État, ce qui montre péremptoirement que l'entreprise n'aurait pas fait ses frais. Dans des pays comme l'Angleterre, les bibliothèques publiques ont un excellent service de prêt. Il existe en outre des cercles de lecture, comme le *Times Book Club* et *Mudies*, qui ont de très nombreux abonnés parmi les personnes qui n'aiment pas feuilleter des livres qui ont été trop manipulés. Cela n'empêche pas le particulier d'acheter, et il achète d'autant plus volontiers qu'il sait ce qu'il achète. Pour la plupart des lecteurs français, l'acquisition d'un livre est une loterie, où il est ponté sur le nom de l'auteur et l'intitulé du livre : combien de livres ont été ainsi mal choisis et laissés avant d'avoir été lus jusqu'au bout. Tandis que le lecteur anglais n'achète qu'à bon escient, ayant pu lire auparavant l'ouvrage. Ne courant pas le risque de se tromper, il achète plus volontiers et il achète davantage.

En France, si la lecture publique était convenablement organisée, il en ressortirait, pour le commerce de la librairie, une augmentation énorme de débit; les bibliothèques feraient une consommation importante et inciteraient les particuliers à se procurer pour eux-mêmes les livres qui leur auraient plu. Rien que pour les grandes revues littéraires, ce pourraient être des milliers de souscriptions en plus.

M. GIBRAT souhaite connaître s'il existe, dans les bibliothèques, une statistique des livres perdus.

M. LEMAÎTRE n'a pas la connaissance d'une statistique des livres perdus. Le Dr UHLENDAHL, directeur de la *Deutsche Bücherei*, à Leipzig, lui a dit qu'il est perdu annuellement dans son établissement 10 % du stock, c'est-à-dire 60.000 volumes. C'est un chiffre formidable et qu'on ne s'explique pas facilement.

En France, dans des établissements comme la Bibliothèque nationale, il ne se perd pratiquement pas de livres. S'il en disparaît quelques-uns, ce n'est que parmi les usuels à la disposition du public dans la salle de lecture, et leur total ne se monte pas à une dizaine par an.

Dans les bibliothèques de prêt, le montant peut être plus élevé, mais on a le recours des amendes; tout emprunt étant noté, on sait à qui les livres ont été prêtés et on peut réclamer et au besoin intenter une action judiciaire.

Les personnes qui désirent emporter les livres à leur domicile paient-elles sans difficulté le cautionnement qui leur est réclamé? demande M. RUFFIEUX.

M. LEMAÎTRE cite en réponse l'expérience qui a été tentée à Tours : le bibliothécaire, M. Georges Collon, fait payer aux emprunteurs un cautionnement proportionnel à la valeur des livres qu'ils désirent emporter. Le public verse ces sommes d'autant plus volontiers, qu'on peut ainsi lui prêter des livres de valeur, qui autrement ne sortiraient pas de la bibliothèque.

M. ROULLEAU fait remarquer que le tableau dressé par M. Collon, établissant, par profession, la liste des habitués de la bibliothèque de Tours, donnerait une idée plus parfaite de la fréquentation de cette bibliothèque par les divers milieux sociaux si,

en face du nombre des lecteurs de chaque groupe de professions figurait la part de ce même groupe dans la population de la ville. C'est ainsi que la place très importante occupée sur le diagramme par les rentiers peut s'expliquer en partie par la présence à Tours d'un grand nombre de rentiers et de retraités, tandis que l'assiduité en apparence beaucoup plus modeste de la population ouvrière est certainement liée au peu de développement de l'industrie dans la région.

M. LEMAÎTRE fait observer que M. Collon avait dressé le pourcentage des lecteurs par rapport à la population, mais qu'il n'en a pas présenté le tableau pour ne pas allonger trop sa conférence.

M. le D<sup>r</sup> SOREL estime que, si en France on ne lit pas davantage, c'est que l'accès aux bibliothèques publiques n'est pas suffisamment facilité. D'une part, il arrive fréquemment que leurs heures d'ouverture ne coïncident pas avec nos heures de liberté; d'autre part, elles sont souvent trop distantes de nos domiciles.

Au cours d'un voyage aux États-Unis, M. le D<sup>r</sup> SOREL a eu l'occasion de visiter la Fondation Carnegie à Pittsburgh. En plus de la bibliothèque où chacun peut venir consulter les ouvrages qui l'intéressent, il a été créé un service de voitures qui, à intervalles réguliers, va, à domicile, porter aux lecteurs les livres qu'ils désirent et reprendre ceux qu'ils ont lus.

M. le D<sup>r</sup> SOREL serait heureux si, dans les principales villes de France, il était organisé des services analogues. Lui-même avait eu la pensée d'en établir un au Havre, lorsque, en qualité de conseiller municipal, il fut administrateur de la bibliothèque de la ville; mais son mandat n'ayant pas été renouvelé, il n'a pu mettre son projet à exécution.

Il est un deuxième point sur lequel M. SOREL voudrait également voir modifier l'organisation des bibliothèques; il considère qu'elles devraient être à même de fournir rapidement les renseignements statistiques qui leur seraient demandés. Il donne un exemple concret : lui-même est médecin et il lui arrive fréquemment d'entendre des collègues, se plaindre de la pléthore médicale. M. le D<sup>r</sup> SOREL voudrait pouvoir obtenir les indications suivantes : quel est le nombre de médecins en France et quelle est la proportion de médecins étrangers par rapport au nombre de médecins français? Ce renseignement lui permettrait de savoir immédiatement s'il est exact que le nombre des médecins est trop élevé chez nous.

Pour de telles demandes de renseignements, il devrait suffire d'adresser aux bibliothèques de simples demandes par cartes postales; celles-ci seraient transmises de bibliothèque en bibliothèque jusqu'à ce qu'une réponse satisfaisante pût être donnée.

C'est pourquoi M. le D<sup>r</sup> SOREL exprime le désir que le vœu formulé par le Conférencier soit, avant d'être transmis aux Pouvoirs publics, complété par les deux propositions qu'il vient de soumettre.

Dans le même ordre d'idées, M. le D<sup>r</sup> SOREL signale le cas d'un professeur de l'Université, John Hopkins, à Baltimore, qui possède une bibliothèque personnelle importante à laquelle sont attachés deux bibliothécaires. Lorsqu'il a un mémoire à préparer, ses employés lui rassemblent les ouvrages se rapportant au sujet à traiter; la documentation utile étant ainsi préparée, son travail se trouve grandement facilité.

M. LEMAÎTRE est entièrement d'accord avec le D<sup>r</sup> SOREL pour déclarer que la France n'a pas les bibliothèques qu'elle devrait avoir. Alors que dans tous les pays, le budget des bibliothèques représente 1/10<sup>e</sup> du budget de l'enseignement, en France il n'en représente pas le 1/100<sup>e</sup>. C'est ce qui fait que la France compte tant d'illettrés : dans une ville du Nord, sur un contingent de 1.000 recrues, on a trouvé 180 analphabets; la plupart avaient appris à lire, mais avaient depuis oublié, faute d'avoir des livres à leur disposition. C'est pour cette raison qu'il serait de toute urgence que la France eût une politique des bibliothèques. Tant qu'un bon service de circulation de

livres n'aura pas été établi, l'enseignement obligatoire ne donnera que des résultats illusoire.

Pour ce qui est des renseignements que les bibliothèques devraient fournir à quiconque, l'idée a été déjà mise en pratique par ce qu'on appelle les Bureaux d'information. Une organisation centrale, l'U. F. O. D. (Union française des Offices de documentation) s'efforce de coordonner leurs efforts et d'en créer de nouveaux. Certains d'entre eux, comme celui qui a été monté par le Col. DOIZAN à l'École supérieure de Chimie à Malakoff, sont des modèles du genre.

Répondant à la question de M. le Dr SOREL sur les bibliothèques circulantes, M. PERNOT indique que le département du Nord en organise une autour de Valenciennes, reprenant une idée déjà appliquée autour de Soissons.

Il est cependant encore trop tôt pour connaître les résultats de cette initiative.

M. LEMAÎTRE expose que la Compagnie du Nord avait tenté, sur son initiative, d'organiser des bibliothèques dans les cités de cheminots et avait pensé à monter entre elles une circulation de livres. Les résultats n'ont pas été excellents parce que les Conseils de cité n'ont pas su comprendre les besoins de ces bibliothèques.

Par contre, M. LEMAÎTRE, qui avait fait mettre en montre à l'Exposition coloniale un bibliobus construit par la Maison Renault, a vu avec grand plaisir l'arrondissement de Soissons mettre en marche une de ces voitures. Il espère que d'autres districts suivront cet exemple.

M. le PRÉSIDENT signale que les bibliothécaires qui sont gens fort érudits, donnent volontiers suite aux demandes de renseignements qui leur sont adressées. Il pense que les fonctions de bibliothécaire doivent consister à guider, à conseiller le public, à mettre à sa disposition les ouvrages dont il a besoin, et non pas à faire des recherches sur un sujet quelconque. Nous possédons d'ailleurs des centres de documentation qui sont parfaitement équipés pour effectuer ces recherches et qui doivent rester distincts des bibliothèques, telles que le Conférencier les a définies.

En ce qui concerne le cas particulier qui l'intéresse, M. le Dr SOREL pourra connaître le nombre de médecins exerçant en France en s'adressant aux Préfectures. Chaque Préfecture possède, en effet, la liste des médecins et sages-femmes en fonction dans le département.

En résumé, M. le PRÉSIDENT croit préférable de maintenir tel qu'il a été proposé le vœu servant de conclusion à la Conférence de M. LEMAÎTRE.

Après nouvelle lecture, ce vœu est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT remercie à nouveau le conférencier et tous les collègues qui ont bien voulu prendre part à la discussion.

---